

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date

28/11/2025 au 29/12/2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire

Ville de Pully

Demandeur

Parcs et promenades Ville de Pully

Adresse

Parking du Pré de la Cure

Parcelle N° 180

Type de demande

☐ Abattage

☒ Elagage

☐ Taille

Végétation
concernée

☒ Arbre isolé

☐ Haie

☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

☒ Oui → N° C 2/44 (voir plan de classement des arbres)

☐ Non

1 platane sur l'alignement classe C2/44

Essence(s)

Platane

Diamètre(s) du tronc

40 cm

Hauteur(s) : 9m

Etat sanitaire

Mauvais

Motif de l'abattage /
élagage / taille

Arbre atteint de la maladie du Massaria (Splanchnonema platani) qui fragilise les branches et peuvent tomber sans raisons extérieures.

La cime de cet arbre est fortement atteinte et une réduction de la hauteur d'environ 3m est nécessaire afin de garantir la sécurité et de pouvoir conserver cet arbre dans des conditions acceptables le plus longtemps possible.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Ville de Pully Nom _____
Adresse Chemin de la Damataire 13
Téléphone 021/721.37.00
Adresse e-mail due@pully.ch

Entreprise mandatée pour les travaux*A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Prénom _____ Nom _____
Société Equipe d'entretien Parcs et promenades
Adresse Chemin de la Damataire 13
Téléphone 021/721.37.00
Adresse e-mail due@pully.ch

Compensation prévue*A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s) _____
Essence(s) _____
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- ☒ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
☒ Photos de l'arbre actuel
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pully, 26 novembre 2025 Signature _____

Parcs et Promenades
Ch. de la Damataire 13
1009 Pully
021 / 721 32 35

Tél. +41 21 721 37 00 - due@pully.ch
www.pully.ch